Extrait N° 10 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 MAI 2005

L'an deux mil cinq, le vingt mai, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 11 mai 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 22.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues – M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline –Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. FERRERE Eric – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande –Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme SERMANDE Philomène a donné mandat à M. MONDON René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& & &
& &
&

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 10 / Emplois
-Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les modifications du tableau des effectifs des emplois communaux telles que présentées ci-dessous.

…/…

Agents titulaires

Créations

Secteur administratif	
Agent administratif	1
Secteur technique	
Ingénieur subdivisionnaire	1
Agent technique qualifié	4
Agent d'entretien qualifié	3
Secteur social	
Assistant socio-éducatif	
spécialité assistant de service social	1
Secteur sportif	
Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	1

Suppressions

Secteur technique	
Technicien en chef	1
Agent technique	4
Agent d'entretien - Secteur sportif	4
Opérateur des A.P.S	1

Agents non titulaires

Créations

Personnel technique	
Agent d'entretien	1

MAIRIE DES AVIRONS

Les suppressions de postes interviendront au fur et à mesure des promotions ou nominations effectives.

Les crédits nécessaires pour les créations sont inscrits au chapitre 012 du budget ville.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs communaux comme ci-dessus proposé.

Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,
Pour le Maire absent, le 1er Adjoint,